

# Libre passage 2<sup>e</sup> pilier

Choisissez le placement optimal pour votre avoir de libre passage.

## Ce qu'il faut savoir sur le Libre passage 2<sup>e</sup> pilier

Lorsque vous quittez une caisse de pension sans adhérer à une nouvelle, la couverture de prévoyance doit obligatoirement être maintenue par le transfert de l'avoir de la caisse de pension à une institution de libre passage. En effet, la continuité de la prévoyance professionnelle est prescrite par la loi.

Ce peut être le cas pour vous dans les situations suivantes:

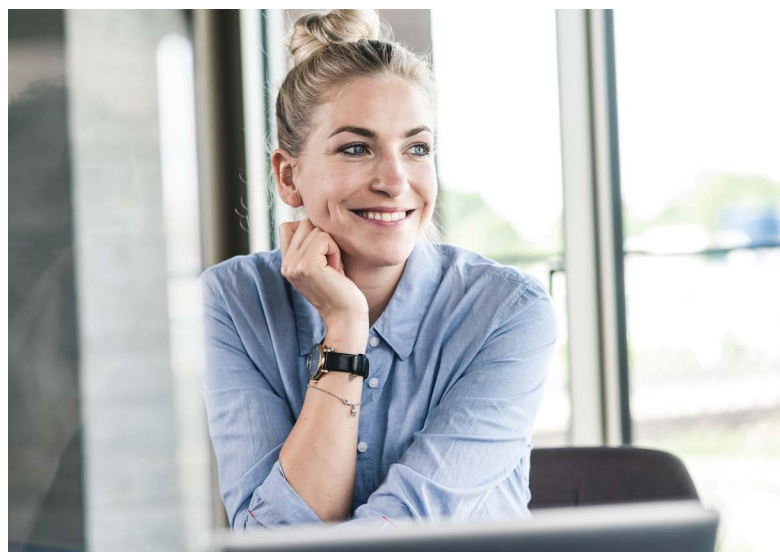
- Vous changez d'emploi et n'êtes pas obligé de transférer tout votre avoir de libre passage vers la caisse de pension de votre nouvel employeur, ou pas immédiatement.
- Vous vous installez à votre compte et renoncez au paiement en espèces de votre capital de prévoyance.
- Vous perdez votre emploi.
- Vous abandonnez provisoirement toute activité lucrative pour vous consacrer à votre famille.
- Vous accomplissez une formation complémentaire ou continue sans exercer d'activité lucrative en parallèle.
- Vous divorcez.
- Vous partez à l'étranger pour un séjour prolongé.

## Perspectives de rendement intéressantes

- Intérêt sur le Compte de libre passage 2<sup>e</sup> pilier
- Perspectives de rendement supérieures de la Prévoyance-titres 2<sup>e</sup> pilier

## Disposer de son avoir de manière souple

- Un versement de votre capital de libre passage est possible au plus tôt cinq ans avant et au plus tard cinq ans après avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite AVS.
- Un retrait anticipé est possible:
  - si vous vous mettez à votre compte et n'êtes plus soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire
  - si vous quittez définitivement la Suisse, la Principauté de Liechtenstein et l'espace de l'UE/AELE<sup>1</sup>



- si votre cotisation annuelle à la caisse de pension est supérieure à votre avoir de libre passage actuel
- si vous percevez une rente d'invalidité complète de l'assurance-invalidité fédérale
- En cas de décès, le capital de libre passage est versé aux bénéficiaires.

## Financer la propriété d'un logement

Un versement anticipé ou un nantissement du capital de libre passage est également possible pour le financement d'un logement en propriété pour ses propres besoins.

Versement anticipé	Nantissement
Versement possible tous les cinq ans.	Possibilité de recourir à cette modalité à tout moment.
Le capital de prévoyance sert de capital propre ou pour l'amortissement d'une hypothèque existante.	Le capital de prévoyance sert de capital de garantie pour une hypothèque plus élevée.
Lors du versement, le capital de prévoyance est imposé à un taux réduit, séparément des autres revenus.	Le capital de prévoyance n'est pas perçu, de sorte qu'il n'y a pas d'impôts. Il demeure placé et peut continuer à croître.

<sup>1</sup> Les versements en espèces en cas de départ définitif de la Suisse ne sont plus possibles en intégralité depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007 lorsqu'un assuré s'installe dans un État membre de l'UE/AELE et y est obligatoirement assuré contre les risques de vieillesse, décès et invalidité. Pour la partie de la prestation de libre passage provenant de la prévoyance subobligatoire, le versement en espèces demeure possible.

## Vos besoins

Vous désirez un placement intéressant pour votre capital de libre passage tout en

- profitant des perspectives de rendement,
- réalisant votre rêve d'accession à la propriété,
- optimisant la date de versement de votre capital de libre passage pour réduire vos impôts.

## Vos avantages

- Perspectives de rendement attrayantes sur le long terme de la Prévoyance-titres 2<sup>e</sup> pilier
- Sélection attrayante entre des solutions de titres largement diversifiées gérées activement ou indexées
- Pas d'impôt anticipé, d'impôt sur la fortune ou d'impôt sur le revenu jusqu'au versement de l'avoir de libre passage
- Taux d'impôt sur le revenu réduit lors du versement
- Hormis la commission forfaitaire, aucuns droits de garde ni commissions d'émission ou de rachat ne sont prélevés pour la prévoyance-titres<sup>2</sup>
- Protection élevée de l'investisseur avec la Prévoyance-titres 2<sup>e</sup> pilier (patrimoine séparé, réglementation)
- Avoir de libre passage utilisable pour l'acquisition d'un logement en propriété

## Risques potentiels

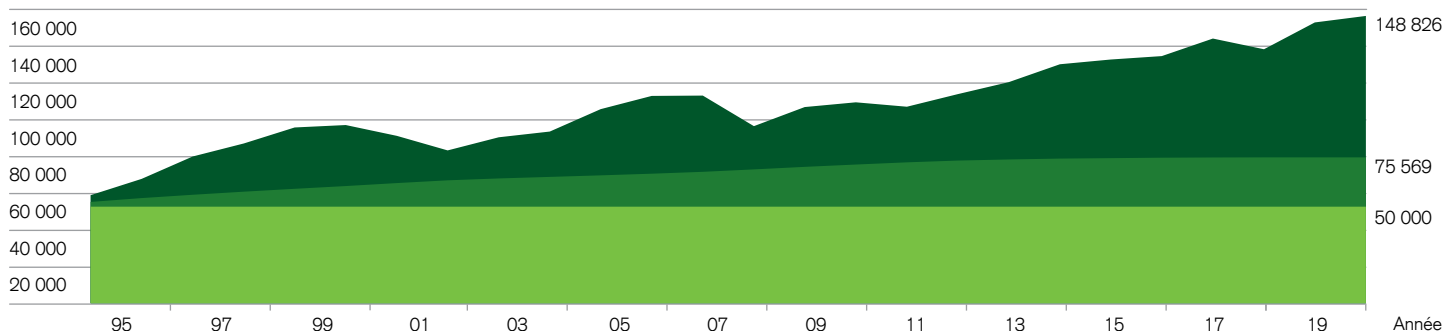
- Risque de marché
- Risque de gestion
- Risque de change

Veillez tenir compte des détails et autres risques énumérés à la page 4.

## Comparaison groupe de placement CSF Mixta-LPP – Compte de libre passage 2<sup>e</sup> pilier (performance nette)

La prévoyance-titres offre, à long terme, un potentiel de rendement plus élevé accompagné de plus fortes fluctuations de valeur que l'épargne sur le Compte de libre passage 2<sup>e</sup> pilier. Horizon de placement: du 01.01.1995 au 31.12.2020. Avec un capital initial de 50 000 CHF, le rendement supplémentaire du groupe de placement CSF Mixta-LPP par rapport au Compte de libre passage 2<sup>e</sup> pilier a été de 73 257 CHF.

### Fortune en CHF



Capital initial	Total	CHF	50 000
Compte de libre passage 2 <sup>e</sup> pilier	Taux d'intérêt moyen: 1,60% par an Capital final	CHF	75 569
Prévoyance-titres 2 <sup>e</sup> pilier (groupe de placement CSF Mixta-LPP)	Rendement moyen: 4,28% par an Capital final	CHF	148 826

**Rendement supplémentaire de CSF Mixta-LPP par rapport au Compte de libre passage 2<sup>e</sup> pilier** CHF **73 257**

Les performances historiques et les scénarios de marché financier ne constituent pas un indicateur fiable de résultats courants ou futurs.

2 La commission forfaitaire porte uniquement sur le groupe de placement concerné. Tout investissement dans des groupes de placement présuppose un compte de libre passage. Des frais de 9 CHF seront prélevés chaque trimestre calendaire pour la gestion du compte de libre passage.

## Les produits du Libre passage 2<sup>e</sup> pilier

### Le Compte de libre passage 2<sup>e</sup> pilier

Si la sécurité est très importante pour vous et si vous souhaitez éviter les risques en ce qui concerne les fonds que vous avez accumulés pour votre départ à la retraite, le Compte de libre passage 2<sup>e</sup> pilier est la bonne option pour vous. Des frais de 9 CHF seront prélevés chaque trimestre calendaire pour la gestion du Compte de libre passage 2<sup>e</sup> pilier.

### La Prévoyance-titres 2<sup>e</sup> pilier

La Prévoyance-titres 2<sup>e</sup> pilier vous offre à long terme l'opportunité d'un rendement supérieur à l'intérêt du Compte de libre passage 2<sup>e</sup> pilier. Suivant le type et la durée de placement, vous sélectionnez l'un ou l'autre des groupes de placement proposés, qui se différencient principalement par la proportion d'actions et l'horizon temporel. Vous avez le choix entre groupes de placement gérés activement et groupes de placement indexés.

### Groupes de placement gérés activement

Ces groupes de placement se caractérisent par une gestion active par des gestionnaires de portefeuille spécialisés, laquelle s'emploie à maximiser vos rendements sur le long terme.

### Groupes de placement indexés

Ces groupes de placement investissent dans des fonds de placement qui reproduisent très précisément les indices et donc les évolutions sur les différents marchés. Les groupes de placement indexés ne sont pas gérés activement et se caractérisent par leurs faibles coûts – un avantage pour vos rendements à long terme.

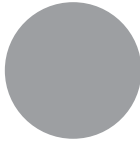





Vous avez à tout moment la possibilité de passer d'un groupe de placement à un autre, ou du Compte de libre passage 2<sup>e</sup> pilier à la Prévoyance-titres 2<sup>e</sup> pilier, ou inversement.

## Quelle est la solution la mieux adaptée à vos besoins?





Afin que vous puissiez trouver le produit de prévoyance le mieux adapté à vos besoins, les différentes solutions de libre passage de Credit Suisse Fondation de libre passage 2<sup>e</sup> pilier sont énumérées plus en détail ci-après.

### Comparaison des solutions de prévoyance

<b>Placements privilégiés pour votre capital de prévoyance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte d'épargne</li> <li>Pas de titres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Immobilier/hypothèques en CHF</li> <li>Obligations en CHF</li> </ul>	Titres en CHF et monnaies étrangères (principalement obligations et actions)	Titres en CHF et monnaies étrangères (principalement obligations et actions)	Titres en CHF et monnaies étrangères (principalement obligations et actions)	Titres en CHF et monnaies étrangères (principalement obligations et actions)
<b>Quote-part d'actions moyenne<sup>3</sup></b>	pas d'actions	pas d'actions	25%	35%	45%	75%
<b>Vos connaissances concernant ces placements</b>	–	suffisantes	suffisantes	suffisantes	suffisantes	avancées
<b>Votre expérience avec ces placements</b>	–	unique	répétée	répétée	régulière	régulière
<b>Perspectives de rendement</b>	taux d'intérêt	faibles à moyennes	moyennes	moyennes à élevées	élevées	élevées
<b>Risque (fluctuations de valeur)</b>	aucun	faible	faible à moyen	moyen	moyen à élevé	élevé
<b>Horizon</b>	jusqu'à 3 ans ou plus	à partir de 3 ans	à partir de 5 ans	à partir de 5 ans	à partir de 8 ans	à partir de 10 ans
<b>Besoins éventuels</b>	Vous recherchez la sécurité et souhaitez éviter tout risque pour votre épargne de prévoyance. La sécurité est plus importante qu'un éventuel rendement plus élevé.	Vous optez pour un groupe de placement sans part en actions et monnaies étrangères. Vous donnez la priorité à la sécurité et vous souhaitez des revenus stables.	Afin de pouvoir profiter de gains de cours potentiels sur les marchés des actions, vous acceptez des fluctuations de valeur faibles à moyennes.	Vous souhaitez avoir une proportion d'actions plus importante et attendez un rendement moyen à élevé, tout en assumant des fluctuations de valeur.	Vous préférez avoir une quote-part d'actions élevée et visez un rendement élevé, tout en assumant des fluctuations de valeur moyennes à élevées.	Vous souhaitez participer encore davantage à l'évolution future des marchés des actions et attendez un rendement élevé, tout en assumant des fluctuations de valeur élevées.

Solution possible (y compris composition du portefeuille) <sup>3</sup>	Compte	Géré activement				
	Compte de libre passage 2 <sup>e</sup> pilier (dépôt d'épargne avec taux d'intérêt)	CSF Mixta-LPP Basic (n° de valeur 1486149)	CSF Mixta-LPP Défensif (n° de valeur 788833)	CSF Mixta-LPP (n° de valeur 287570)	CSF Mixta-LPP Maxi (n° de valeur 888066)	CSF Mixta-LPP Equity 75 (quote-part actions selon OPP 2 dépassée) <sup>4</sup> (n° de valeur 38261482)
						
	100% dépôt d'épargne	30% hypothèques 38% obligations 27% immobilier 5% marché monétaire	25% actions 59% obligations 11% immobilier 5% marché monétaire	35% actions 51% obligations 9% immobilier 5% marché monétaire	45% actions 43% obligations 7% immobilier 5% marché monétaire	75% actions 10% obligations 10% immobilier 5% marché monétaire

#### Indexé

CSF Mixta-LPP Index 25 (n° de valeur 11520271)	CSF Mixta-LPP Index 35 (n° de valeur 11520273)	CSF Mixta-LPP Index 45 (n° de valeur 10382676)	CSF Mixta-LPP Index 75 (quote-part actions selon OPP 2 dépassée) <sup>4</sup> (n° de valeur 38261472)
			
25% actions 70% obligations 5% immobilier	35% actions 60% obligations 5% immobilier	45% actions 50% obligations 5% immobilier	75% actions 20% obligations 5% immobilier

Vous trouverez les rendements actuels de chacun des groupes de placement ainsi que d'autres informations sur la prévoyance-titres sur [credit-suisse.com/prevoyance](https://credit-suisse.com/prevoyance).

<sup>3</sup> Il s'agit ici de valeurs indicatives; selon la situation du marché, les valeurs réelles peuvent varier dans le cadre des marges définies dans les directives de placement.

<sup>4</sup> Ces produits présentent une part moyenne d'actions de 75% et dépassent ainsi la limite prévue pour les actions selon l'art. 55 OPP 2. Compte tenu de leur part élevée d'actions, ces produits comportent un risque plus important que les produits avec une part d'actions maximale de 50%.

# Risques potentiels

## Perte potentielle

Dans le cadre d'un placement dans les groupes CSF Mixta-LPP, l'investisseur peut subir une perte dans certaines circonstances. Grâce à la répartition des risques entre de nombreux placements collectifs et les sous-jacents qu'ils contiennent, la probabilité d'une perte totale est très minime.

## Risque de marché

L'investisseur supporte le risque de baisse de la valeur des groupes de placement CSF Mixta-LPP sur la durée. Une telle baisse peut intervenir en raison de fluctuations du prix de marché des sous-jacents. Les fluctuations résultent entre autres de modifications des fondamentaux ainsi que d'actions imprévisibles et en partie irrationnelles des acteurs du marché.

## Risque de gestion

Les gestionnaires de portefeuille des groupes de placement CSF Mixta-LPP sélectionnent les placements collectifs et déterminent la pondération dans le cadre des marges de variation définies. De telles décisions peuvent également entraîner des pertes.

## Risque de change

Les groupes de placement CSF Mixta-LPP (sauf CSF Mixta-LPP Basic) investissent également dans des monnaies autres que le franc suisse. Les fluctuations des taux de change qui y sont liées peuvent diminuer la valeur des droits.

## Risque de liquidité

D'une manière générale, les droits des groupes de placement CSF Mixta-LPP peuvent être souscrits et revendus quotidiennement. En cas de situations boursières exceptionnelles, la direction de CSF peut limiter ou suspendre provisoirement le rachat de droits. Au cas où les liquidités d'un groupe de placement ne suffisent pas pour un versement immédiat et si, à défaut de liquidités du marché, une vente immédiate de placements inhérents ne pourrait avoir lieu qu'à des prix excessivement bas, le rachat de droits peut être reporté de trois semaines au maximum ou être échelonné.

## Risque d'erreur de suivi

Le rendement d'un groupe de placement CSF Mixta-LPP peut être inférieur à celui du benchmark sous-jacent (indice de référence) en raison des frais de gestion de fortune occasionnés.

## Autres risques

L'investisseur peut être exposé à d'autres risques liés aux sous-jacents des placements collectifs, par exemple le risque de contrepartie ou le risque de l'émetteur, lors du recours à des produits dérivés ainsi que lors de placements dans les pays émergents ou sur le marché immobilier.

## Contactez-nous

Nous nous tenons à votre disposition pour un entretien personnalisé.

Appelez-nous au 0844 200 112\*, du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00.

Informations complémentaires sur notre site: [credit-suisse.com/planificationfinanciere](https://credit-suisse.com/planificationfinanciere)

\* Nous attirons votre attention sur le fait que toutes les communications téléphoniques peuvent être enregistrées. Lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez tacitement cette pratique.



## CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Case postale  
CH-8070 Zurich

[credit-suisse.com](https://credit-suisse.com)

Vos données à caractère personnel seront traitées conformément à la déclaration de confidentialité du Credit Suisse accessible à votre domicile via le site Internet officiel du Credit Suisse <https://www.credit-suisse.com>. Afin de vous fournir des supports marketing concernant nos produits et services, Credit Suisse Group AG et ses sociétés affiliées peuvent traiter vos données à caractère personnel de base (c'est-à-dire les coordonnées personnelles telles que le nom et l'adresse e-mail) jusqu'à ce que vous nous informiez que vous ne souhaitez plus les recevoir. Vous pouvez décider de ne plus recevoir ces documents à tout moment en informant votre conseiller clientèle. Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après «CS») avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et, dans la mesure où la loi le permet, il décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Le capital de placement en obligations peut diminuer en fonction du prix de vente, du cours de bourse ou des fluctuations des montants de remboursement. Il faut donc faire preuve de prudence face à de tels instruments de placement. En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur. Les actions sont soumises aux lois du marché et donc sujettes à des fluctuations de valeur qui ne sont pas complètement prévisibles. Les principaux risques associés aux placements immobiliers incluent la liquidité limitée du marché immobilier, l'évolution des taux d'intérêt hypothécaires, l'évaluation subjective des immeubles, les risques intrinsèques liés à la construction d'immeubles et les risques environnementaux (p. ex. terrains contaminés). Credit Suisse Fondation de placement, Zurich, est l'émetteur et le gestionnaire des produits CSF. Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich, est la banque dépositaire. Les statuts, les réglementations et les directives de placement ainsi que les derniers rapports annuels et fact sheets peuvent être obtenus gratuitement auprès de Credit Suisse Fondation de placement. Seuls les fonds de pension domiciliés en Suisse qui ne sont pas soumis à l'impôt sont autorisés comme investisseurs directs. Copyright © 2021 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés